

■ **Kolly Construction SA**, à Le Mouret, CH-217-0136669-6, exploitation d'une entreprise de construction. (FOSC du 11.03.2003, p. 6). Communication aux actionnaires: par écrit ou par courriel. La clause d'apport du 30.03.1990 est abrogée. Statuts modifiés le 30.06.2009. Kolly Joseph, administrateur, est décédé, sa signature est radiée. Selon déclaration du 30.06.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Neofida SA n'est plus organe de révision.
Registre journalier no 4315 du 11.08.2009 / CH-217.0.136.669-6 / 05198558